

Délibération du 5 février 2024

ANNEXE 1

TABLEAU DES CREATIONS D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR LES BESOINS EN ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES D'ACTIVITE POUR 2024

FILIERE	CATEGORIE	CADRE D'EMPLOIS	EFFECTIF MAXIMUM AUTORISE (nombre d'emplois en mois/équivalent temps complet)
ADMINISTRATIVE	A	Attachés territoriaux	24 mois
	B	Rédacteurs territoriaux	24 mois
	C	Adjoint administratifs territoriaux	100 mois
CULTURELLE	B	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	12 mois
MEDICO-SOCIALE	A	Médecins territoriaux	12 mois
	A	Cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux	6 mois
	A	Sages femmes territoriaux	12 mois
	A	Psychologues territoriaux	24 mois
SOCIALE	A	Puéricultrices	24 mois
	A	Infirmiers territoriaux	36 mois
	A	Assistants territoriaux socio-éducatifs	90 mois
SPORTIVE	B	Educateur des APS	12 mois
TECHNIQUE	A	Ingénieurs territoriaux	12 mois
	B	Techniciens territoriaux	12 mois
	C	Adjoint techniques territoriaux	60 mois
	C	Adjoint techniques territoriaux des établissements d'enseignement	200 mois